

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DFPE 66 Subvention (82.697 euros) et avenant n°1 à l'association La Cour des Noues (11e) pour la halte-garderie (11e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association La Cour des Noues ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 27 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°1 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association La Cour des Noues ayant son siège social 6, rue Richard Lenoir (11e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 82.697 euros est allouée à l'association La Cour des Noues (N° tiers SIMPA : 20112, N° dossier : 2017_05442).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2017 et suivantes selon la décision du financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO